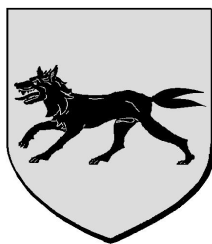
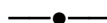


## COMMUNE DE COGLÈS



### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2016



**Date de convocation :** 27/01/2016

Titulaires : 15

**Nombre de membres :**

Présents : 11

**Date d'affichage :** 27/01/2016

Votants : 15

L'an deux mil seize, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Maire.

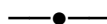
**Étaient présents,** Mesdames et Messieurs : de GOUVION SAINT-CYR Aymar, MALLE Thierry, HAMEL Constant, PETIT Jean-Marc, REGRAY Patrice, HARDY Gildas, POMMEREUL Edith, JUGUET Jean-Luc, PRIME Nathalie, JEGAT Francis, LECENE Yoann.

**Absents – excusés :** -

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
Caroline AUFFRAY	Patrick JUILLARD	29/01/2016
Jean-Luc JUGUET	Patrice REGRAY	27/01/2016
Stéphane MOREL	Yoann LECÈNE	27/01/2016
Régine ZWILLER	Aymar de GOUVION SAINT-CYR	28/01/2016

*Monsieur JUILLARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*



### ORDRE DU JOUR

A. Projets de décisions

1. Création d'un plateau ralentisseur :

- ✓ Approbation du projet,
- ✓ Approbation du plan de financement,
- ✓ Sollicitation des partenaires.

B. Questions diverses

## A. DÉCISIONS

### 1. **Création d'un plateau ralentisseur dans le bourg de Coglès (16.01.08)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi de Finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010, notamment l'article 179 ayant institué la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),  
Vu la circulaire préfectorale en date du 20 novembre 2015,  
Vu la présentation du projet en Conseil municipal,

Considérant la nécessité de faire respecter la vitesse de 50 km/h dans le bourg,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

Article premier- Le projet de création d'un plateau ralentisseur dans le bourg de Coglès sur la route départementale n°15, axe allant de Sougéal à Louvigné-du-Désert, est approuvé.

Article deux- Le plan de financement prévisionnel est approuvé.

Article trois- Monsieur le Maire est autorisé à déposer une demande de financement auprès de :

- La Préfecture d'Ille-et-Vilaine au titre de la DETR,
- Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, notamment au titre de la répartition des recettes des amendes de police,
- Et de tout autre partenaire, s'il y a lieu.

Article quatre- Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## B. QUESTIONS DIVERSES

- Néant

N° et Objet des délibérations de la séance du 30 janvier 2016 :

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet</b>
16.01.08	Création d'un plateau ralentisseur

Le secrétaire de séance : Patrick JUILLARD

Le Conseil Municipal :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	AUFFRAY Caroline
MALLE Thierry	PRIME Nathalie
HAMEL Constant	ZWILLER Régine
PETIT Jean-Marc	JUILLARD Patrick
REGRAY Patrice	JEGAT Francis
HARDY Gildas	MOREL Stéphane
POMMEREUL Edith	LECENE Yoann
JUGUET Jean-Luc	